

ZAC Saint Vincent de Paul Paris 14^e

2020 DU 96-1 annexe 3

Dossier de Réalisation Modifié

PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

MODALITES PREVISIONNELLES DE FINANCEMENT

La présente note précise les principes adoptés pour le financement des équipements publics de la ZAC et récapitule la part des dépenses prises en charge par le budget de la Ville, soit sous forme de participation aux équipements publics versée à l'aménageur, soit sous forme de dépenses directes pour les travaux réalisés en régie par la Ville.

Les sommes indiquées ci-dessous sont présentées en valeur 2020.

CHARGES

LES ÉQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE DE VOIRIE ET D'ESPACES VERTS

- VRD :

Les travaux d'infrastructure de voirie VRD sont pris en charge à 100% par l'opération d'aménagement.

- Collecte séparative des Urines :

La participation de la Ville de Paris au coût des équipements publics liés à la collecte séparative des urines est fixée à 100% du coût complet de ces équipements et s'élève à 332 k€HT (val 2020), soit 398 k€TTC.

Cette répartition trouve sa justification dans le fait que ce réseau est réalisé à titre expérimental sur la ZAC et n'exonère pas de la réalisation d'un réseau de collecte des Eaux Usées déjà pris en charge par l'opération, au titre des VRD visés supra.

- Espaces Verts Publics :

La participation de la Ville au coût des espaces verts publics est fixée à 35% du coût complet de ces équipements et s'élève à 6 411 k€HT (val 2020) soit 7 693 k€TTC.

Cette répartition trouve sa justification initiale dans l'usage futur de l'espace vert qui dépasse les besoins des habitants du site.

LES ÉQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE

- Pinard

Une maîtrise d'ouvrage par l'aménageur est retenue pour l'équipement public situé dans l'ancienne maternité PINARD, qui sera composé d'un équipement d'accueil de petite enfance, un équipement sportif et un équipement public modulable et mutualisable à vocation notamment scolaire.

La participation de la Ville est à hauteur de 100% pour ces équipements de superstructure s'agissant de besoins qui excèdent la zone d'aménagement. Leur coût complet est estimé à environ 37 053 k€ HT (val. 2020) augmenté de la TVA au taux en vigueur (soit environ 44 464 k€ TTC).

- Local DPE/DEVE

Le local mutualisé DPE/DEVE sera réalisé selon un montage de type vente d'immeuble à construire auprès d'un bailleur social de la Ville sur le lot CHAUFFERIE.

Le coût prévisionnel du local est estimé à 410 k€ HT val 2020, soit 492 k€ TTC.

RECETTES

L'opération ne génère pas de recettes pour la Ville.

Le risque financier final de cette opération est supporté par la Ville. En cas de déficit final, celui-ci sera pris en charge par la Ville de Paris. En cas de résultat final excédentaire, celui-ci sera versé en totalité par l'aménageur à la Ville de Paris.

Délibération 2020 DU 96**Echéancier des charges municipales**

Sur la base du Programme des Equipements Publics, l'échéancier des charges municipales est le suivant :

			déjà versé							
Equipements Publics d'infrastructure :			Total	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025-2026
Espaces Verts (35%)	k€HT	6 411	4 500	-	-	-	500	650	761	
	TVA	1 282	-	-	-	-	-	-	1 282	
	total avec TVA	7 693	4 500	-	-	-	500	650	2 043	
Collecte des Urines (100%)	k€HT	332	-	-	-	332	-	-	-	
	TVA	66	-	-	-	66	-	-	-	
	total avec TVA	398	-	-	-	398	-	-	-	
Total Participation Infra	k€HT	6 743	4 500	-	-	332	500	650	761	
	TVA	1 349	-	-	-	66	-	-	1 282	
	total avec TVA	8 092	4 500	-	-	398	500	650	2 043	
Equipements Publics de superstructure :			Total							
Pinard (100%)	k€HT	37 053	9 715	-	-	10 000	10 000	7 338	-	
	TVA	7 411	-	-	-	-	-	7 411	-	
	total avec TVA	44 464	9 715	-	-	10 000	10 000	14 749	-	
Total Participation Infra Et Super	k€HT	43 796	14 215	-	-	10 332	10 500	7 988	761	
	TVA	8 759	-	-	-	66	-	7 411	1 282	
	total avec TVA	52 555	14 215	-	-	10 398	10 500	15 399	2 043	

